



Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 069-216901918-20260227-ARR_2026_78-AR



Commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté du Maire

N° 78 / 2026

habilitant monsieur Yoann GUENEAU à consulter le Répertoire Electoral Unique

Le Maire de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code électoral, notamment ses articles L.11, L.16, L.18 et L.28 ;

Vu le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018, portant création du traitement automatisé des données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique (R.E.U.) pris en application des dispositions du 1 de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, et notamment son article 4 ;

Considérant que dans le cadre de la mise en place du répertoire électoral unique, et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire que certains agents de la commune aient accès à certaines données à caractère personnel et informations enregistrées dans le système de gestion de ce répertoire ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de désigner ces agents habilités,

Arrête

Article 1 - Monsieur Yoann GUENEAU, attaché territorial, est habilité, sous ma surveillance et ma responsabilité à avoir accès, dans la limite de son besoin d'en connaître, aux données à caractère personnel et aux informations enregistrées dans le système de gestion du R.E.U.

Article 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin, 69003 LYON en première instance dans le respect du délai de recours de 2 mois à compter de la notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 - La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont l'ampliation sera adressée à la préfecture du Rhône.

Notifié le :

Fait à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or,
Le 27 février 2026.

Le Maire,
Patrick GUILLOT

